

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2152

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les résolutions CET-6982 et CET-6983 de la commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2153

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Martin Robitaille,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2154

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2155

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2156

concernant le projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de favoriser une meilleure connaissance de la langue française pour les étudiants du baccalauréat en arts et en design;

ATTENDU le projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917);

ATTENDU la résolution C_EMI_2011-9-7 adoptée lors de la réunion du conseil de l'École multidisciplinaire de l'image tenue le 18 mai 2011;

ATTENDU la résolution 75-SCE-188 adoptée lors de la réunion de la sous-commission des études tenue le 24 août 2011;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER le cours *LNG1073 Problèmes de grammaire* à titre de cours d'enrichissement obligatoire pour toutes les concentrations du programme de baccalauréat en arts et en design (7917).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2157

concernant le projet de modification des programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification des programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745);

ATTENDU les résolutions C_EMI-2011-9-4 et C_EMI_2011-9-5 du conseil de module de l'informatique tenu le 13 avril 2011;

ATTENDU la résolution APEMI-1011-08-140 de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image;

ATTENDU les descriptifs des cours *ARIXXX Animation et scénarisation linéaire* et *ARIXXX Conception de projets interactifs*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER les cours *ARIXXX Animation et scénarisation linéaire* et *ARIXXX Conception de projets interactifs* aux programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745);

DE RETIRER le cours *ARI1073 Conception et scénarisation de projets multimédia* des programmes de baccalauréat en arts et design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745);

DE MODIFIER le traitement du cours *ARI1083 Réalisation de projets multimédias*, faisant passer celui-ci d'obligatoire à optionnel dans les programmes de baccalauréat en arts et design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2158

concernant une modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan de formation du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404);

ATTENDU les opportunités de formation personnalisée qu'offrent les cours de lectures dirigées, et la pertinence d'un tel type de formation au troisième cycle universitaire;

ATTENDU le projet de modification du plan de formation du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404);

ATTENDU la résolution 75-SCE-189 de la sous-commission des études, adoptée le 24 août 2011;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2159

concernant une modification aux descriptifs de certains cours de premier cycle du Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nécessité d'indiquer la tenue, dans le cadre de certains cours du Département d'informatique et d'ingénierie, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en dehors des heures de classe;

ATTENDU le projet de modification de la section « contenu » des descriptions de certains cours du Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU la résolution INF2629 du Département d'informatique et d'ingénierie approuvant une modification aux descriptifs des cours *INF1163, INF1173, INF1343, INF1433, INF1443, INF1453, INF1473, INF1483, INF1503, INF1543, INF1563, INF1573, INF3723, INF4063, INF4083, INF4143, INF4163, INF4533, MAT1153, MAT1243, INF1493, INF1553, INF3363, INF1533, INF4223, INF1403, INF4503, INF4023, INF4103 et INF4523*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification suivante à la section « contenu » des descriptifs des cours *INF1163, INF1173, INF1343, INF1433, INF1443, INF1453, INF1473, INF1483, INF1503, INF1543, INF1563, INF1573, INF3723, INF4063, INF4083, INF4143, INF4163, INF4533, MAT1153, MAT1243, INF1493, INF1553, INF3363, INF1533, INF4223, INF1403 et INF4503* :

- Ajouter la phrase suivante : « Ce cours comporte des séances obligatoires de travaux dirigés (TD) de deux heures par semaine ».

D'APPROUVER la modification suivante à la section « contenu » des descriptifs des cours *INF4023, INF4103 et INF4523* :

- Ajouter la phrase suivante : « Ce cours comporte des séances obligatoires de travaux pratiques (TP) de trois heures par semaine ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2160

concernant le calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le principe d'une évaluation des programmes d'études à tous les huit ans;

ATTENDU la création de nouveaux programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité d'équilibrer le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes d'études;

ATTENDU la consultation tenue auprès des directions modulaires et des responsables de programmes concernés par certains réaménagements proposés au calendrier octennal;

ATTENDU la proposition de calendrier octennal 2011-2019;

ATTENDU le calendrier octennal 2008-2016;

ATTENDU la résolution 75-SCE-186 de la sous-commission des études, adoptée le 24 août 2011;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2161

concernant les attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité, pour tous les étudiants de l'Université, d'avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours, mais aussi d'effectuer leurs travaux et examens;

ATTENDU le caractère opportun d'une identification d'attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle;

ATTENDU la réflexion menée par le doyen des études et les responsables de programmes de troisième cycle afin d'identifier des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle;

ATTENDU les projets de textes à ajouter aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle;

ATTENDU la résolution 75-SCE-187 de la sous-commission des études, adoptée le 24 août 2011;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier les conditions d'admission des programmes de troisième cycle, en précisant les attentes relatives à la connaissance du français.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2162

concernant un avis au conseil d'administration relatif à des modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs;

ATTENDU l'offre, par l'Université du Québec en Outaouais, de programmes de maîtrise et de doctorat dont plusieurs portent sur les mêmes disciplines, tels que les programmes de maîtrise constituant la base d'admission pour les programmes de doctorat dans la même discipline;

ATTENDU que les critères d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche au troisième cycle englobent les critères d'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche au deuxième cycle;

ATTENDU que l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de doctorat entraîne, de facto, l'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise dans la même discipline;

ATTENDU que l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de doctorat multidisciplinaire entraîne l'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise pour les programmes qui préparent audit doctorat, dont les disciplines correspondent aux disciplines de spécialisation en rapport avec lesquelles l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat a été obtenue;

ATTENDU le projet de modifications du cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2163

concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs;

ATTENDU les programmes dont l'Université du Québec en Outaouais a la pleine responsabilité académique, soit le doctorat en psychologie, le doctorat en sciences et technologies de l'information, et le doctorat en sciences sociales appliquées;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèses et d'essais doctoraux, en lien avec les programmes susmentionnés;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

D'HABILITER pour les cinq prochaines années, soit jusqu'au trimestre d'automne 2016 inclusivement, les personnes suivantes à la direction et à la codirection de thèses et d'essais doctoraux, selon les recommandations du comité d'habilitation :

Doctorat en sciences sociales appliquées

Direction et codirection

Dimitri della Faille de Leverghem
Ndiaga Loum
Jean-François Simard

Codirection

Christiane Guay

Doctorat en sciences et technologies de l'information

Codirection

Mohamed Bouguessa
Mourad Nedil

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2163

concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Doctorat en psychologie

Direction et codirection

Daniel Fiset
Isabelle Green-Demers
Guilhème Pérodeau

Codirection

Geneviève Tardif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2164

concernant l'attribution du prix d'excellence en recherche pour l'année 2011

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU l'édition 2011 du programme relatif au prix d'excellence en recherche;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le prix d'excellence en recherche pour l'année 2011 à :

monsieur Stéphane Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 291-CE-2165

concernant l'attribution du prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour l'année 2011

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion tenue le 8 septembre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU l'édition 2011 du programme relatif au prix d'excellence pour l'implication dans le milieu;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour l'année 2011 à :

monsieur Jacques Dionne, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général